

MISE A JOUR N°3 :
JOURS TRAVAILLES & DAYS OFF

Mise à jour en date du 24 septembre 2022.

Suite à plusieurs recherches et pour plus de réalisme, il sera à présent instauré une demi-journée de travail « off » en plus ; qui sera pour Grâce le samedi après-midi. Cette demi-journée touche les personnes travaillant en usines, bâtiments administratifs, entreprise et établissements privés.

Le dimanche matin sera un jour de repos pour 80% des établissements, étant entendu comme le jour du seigneur. Les établissements non touchés seront les hôpitaux, les commissariats, les pompiers.

Les établissements de la restauration pourront également fermés, s'ils le souhaitent, le dimanche matin.